

Débat budgétaire : crédits 2018 relatifs à l'emploi

Extraits des débats concernant les emplois aidés

Le débat comporte 4 parties : une présentation du budget de l'emploi par la ministre et le rapporteur de la Commission des affaires sociales, un avis des groupes politiques, des questions posées par les autres députés, une discussion des amendements.

Sigles utilisés :

FI : France insoumise

GDR : gauche démocratique et républicaine (11 PCF et 4 députés des DOM)

NG : Nouvelle Gauche (ex PS)

LREM : La République en marche

LC Les constructifs (certains Républicains, UDI, Indépendants)

LR Les Républicains

1. Présentation du budget de l'emploi

[Présentation du budget de l'emploi non restituée. Seulement 3 lignes sur les contrats aidés dans l'intervention de la ministre]

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail (...) Les 200 000 contrats aidés non marchands seront mobilisés chez les employeurs qui mèneront une véritable politique d'accompagnement et de formation, permettant de sortir durablement leurs bénéficiaires de la précarité. C'est vers eux que nous flécheros les emplois aidés. (...)

M. Stéphane Viry (LR) rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. (...) Ce budget montre la volte-face d'un gouvernement, qui a abondé les crédits en plein été pour augmenter de 280 000 à 320 000 le nombre des contrats aidés en 2017, avant de donner un coup d'arrêt brutal à cette politique en septembre. Ce gouvernement semble également dépassé par sa majorité, devant reprendre en urgence le dispositif d'expérimentation des emplois francs adopté par la commission des affaires sociales. Il s'agit d'un énième dispositif d'exonération de charges destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais sans aucun ciblage en termes d'âge ou de niveau de qualification, visant aussi bien les décrocheurs que les diplômés des grandes écoles. Comment pouvez-vous nous expliquer que les contrats aidés dans le secteur marchand ne marchent pas et ne créent que des effets d'aubaine, tout en soutenant du bout des lèvres une mesure qui, selon l'OFCE, ne créera que des effets d'aubaine, 1 milliard d'euros dépensés par an pour 22 500 emplois créés ? Pourquoi lancer un dispositif engageant les finances publiques avec une telle précipitation ? (...)

2. Position des groupes politiques

Gérard Cherpion, pour le groupe Les Républicains.

La mesure principale du Gouvernement est la diminution drastique des contrats aidés. Comprenons-nous bien, madame la ministre : je ne suis pas opposé à une autre solution que celle des contrats aidés. Ceux-ci ont de tout temps souvent été utilisés par les différents gouvernements comme un moyen de diminution artificielle du chômage. Le gouvernement de François Hollande a toutefois été l'un des plus grands utilisateurs de cet artifice, que nous avons toujours dénoncé. Nous n'allons donc pas nous contredire aujourd'hui.

Toutefois, nous devons dire que la brutalité de la méthode nous semble inacceptable. Vous avez abondé le nombre de contrats aidés durant l'été, pour annoncer leur suppression brutale en août. Cette annonce sans concertation va mettre en péril un grand nombre d'acteurs, que ce soient des associations, des entreprises ou des collectivités locales. Elle va également faire payer ceux qui sont bénéficiaires de ces contrats actuellement, généralement les personnes éloignées de l'emploi et en situation de précarité.

Enfin, non seulement vous avez pris la décision de baisser le nombre de contrats aidés, mais aussi leur taux de prise en charge, qui passe ainsi de 72 % à 50 %. Cette décision mettra, elle aussi, les finances des acteurs concernés en péril. Un minimum de concertation sur ce sujet aurait été bienvenu voire nécessaire. Sur ce sujet, madame la ministre, vous ne pouvez pas prendre l'argument de la promesse de campagne, puisque le candidat Macron n'avait jamais annoncé une telle baisse. C'est en réalité la guillotine de Bercy qui a frappé.

Francis Vercamer, pour le groupe Les Constructifs.

Notre groupe peut facilement souscrire à un certain nombre d'objectifs affichés. Pour autant, nous regrettons la méthode avec laquelle certains choix ont été annoncés et effectués. Nous partageons votre volonté de redonner leur pleine efficacité aux contrats aidés, en les concentrant sur les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les contrats aidés sont, évidemment, le dispositif le plus lourdement affecté, avec une réduction de leur nombre à 200 000 en 2018. Notre groupe n'a jamais considéré les emplois aidés comme la panacée d'une politique de l'emploi. Nous avons toujours dit, et nous restons convaincus, qu'ils ne sont que l'un des outils qui peuvent être actionnés pour lutter contre le chômage, à condition qu'ils permettent à leur bénéficiaire d'accéder à une formation validant une montée en compétences et conduisant à l'emploi pérenne.

Pour autant, l'annonce d'une baisse drastique, dès 2017 et pour 2018, a créé une vive inquiétude qui se maintient toujours parmi les bénéficiaires d'emplois aidés et parmi leurs employeurs : associations, collectivités territoriales ou entreprises. Beaucoup [de bénéficiaires] sont sans solution. Nous doutons que la montée en charge, en 2018, du « plan d'investissement compétences » offre une réponse tangible aux personnes concernées. Nous aurions préféré accentuer les obligations de formation en impliquant Pôle emploi et permettre une « sortie en sifflet » du dispositif, *via* une baisse progressive du taux de prise en charge par l'État. Décalage ensuite entre les ambitions affirmées et la réalité vécue dans les territoires. Le sujet de l'emploi associatif en est un exemple : vous annoncez une baisse de charges de 1,5 milliard d'euros au profit des associations en 2019, ce qui leur permettra sans doute de renforcer leurs conditions d'embauche, mais c'est dès le 1^{er} janvier 2018 que la plupart d'entre elles seront confrontées au renouvellement de leurs salariés, qu'elles ne pourront pas assumer sans l'accompagnement de l'État. Elles réclament à juste titre un moratoire ou au moins un étalement.

Boris Vallaud, pour le groupe Nouvelle Gauche

Tout d'abord, en plein cœur de l'été, sans avoir mené aucune concertation, vous avez décidé de supprimer 140 000 emplois aidés. Cette décision est brutale vis-à-vis des personnes bénéficiaires de ces contrats : au motif qu'ils occuperaient de « faux emplois », vous décidez d'en faire des vrais chômeurs. Cette décision résume à elle seule la manière dont vous considérez ceux qui occupent ces emplois, ces vrais emplois, non des emplois aidés mais des emplois qui nous aident, toutes et tous, par les missions qu'ils accomplissent. À ceux que vous avez blessés et humiliés, je dis que ce n'est pas à eux de baisser les yeux. Cette décision est également brutale vis-à-vis des acteurs de la solidarité qui n'ont jamais été consultés sur ce coup de rabot aveugle et généralisé.

L'argument fort que vous avancez pour défendre la baisse du nombre de contrats aidés est la transformation du CICE en baisse de cotisations. D'abord, la diminution drastique du nombre de contrats aidés intervient dès 2017 alors que la transformation du CICE n'est prévue que pour 2019. Par ailleurs, la baisse des cotisations patronales ne sera pas équivalente à la prise en charge des contrats aidés, car de nombreuses associations qui comptaient des emplois aidés n'ont pas de salariés. La vérité, madame la ministre, c'est que de nombreuses associations sont aujourd'hui menacées.

Cette décision est enfin brutale vis-à-vis de nos territoires pour lesquels les conséquences seront graves et irréversibles. Ce sont autant d'agents spécialisés des écoles maternelles, d'agents d'accueil de médiathèque ou d'animateurs qui n'assureront plus leurs missions essentielles sur ce territoire.

Ce que vous prétendez donner en dotations d'une main, vous le reprenez de l'autre. Pour justifier la suppression des contrats aidés, vous en dénoncez le caractère coûteux et l'inefficacité en matière d'insertion

professionnelle. Vous ne cessez d'évoquer un taux de sortie positif dans l'emploi de 27 %. Nous persistons à rappeler que ce chiffre est faux et que la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, DARES, elle-même, dans une note de mars dernier (*Applaudissements sur les bancs du groupe NG*), indique un taux de sortie positif dans l'emploi de 41 % pour les contrats du secteur non marchand.

M. Boris Vallaud. En 2015, les 60 000 contrats aidés supplémentaires ont permis une création nette d'environ 21 000 emplois selon la DARES. Sur la base de ce diagnostic faux et caricatural, vous opposez les contrats aidés à la formation. Mais cette opposition est stérile. Il n'existe pas une solution miracle mais bien une multitude de solutions pour faire face à des situations diverses. Et pour les publics les plus éloignés de l'emploi, chacun sait que le triptyque accompagnement, formation professionnelle et mise à l'emploi est indispensable. Vous ne respectez pas les engagements pris par l'État.

Éric Coquerel, pour le groupe La France insoumise.

Vous voulez nous persuader que vous consacrez des dizaines de milliards à l'emploi : je parle des 9 milliards de cadeaux fiscaux au capital, des 20 milliards maintenus pour le CICE avant de transformer celui-ci en allègement définitif des cotisations patronales. Bref, à la politique publique de l'emploi, vous préférez la main invisible du marché qui, comme par miracle, doit transformer les cadeaux au capital en emplois, *via* la case investissement. Depuis trente ans, on nous joue toujours la même rengaine, qui a pour conséquence la baisse des recettes de l'État. Elle n'amène pas d'emplois, mais on retrouve la couleur de cette gabegie, en euros, dans les « Paradise papers » et les « Panama papers », avec pour corollaire la baisse des dépenses publiques. Quant aux contrats aidés, de 479 000 en 2016, vous comptez les amener à 200 000 en 2018 ; c'est le plus grand plansocial de l'Histoire de France, avec la suppression de 279 000 emplois à la clé ! Beaucoup d'établissements paieront les conséquences de cette situation : les EHPAD, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -, les crèches, les associations, les collectivités locales, les entreprises des secteurs non marchands.

Vous nous dites que les contrats aidés n'aident pas à l'insertion. Pourtant, comme vient de le rappeler mon collègue Boris Vallaud, 67 % des contrats aidés du secteur marchand débouchent sur un emploi au bout de six mois, 41 % pour le secteur non marchand. Cette politique, que l'on pourrait dire de Gribouille si elle n'était pas dramatique, ne relève que du bricolage, et généralisera la précarisation. Vous êtes en train de renverser l'un des piliers de l'État social hérité du Conseil national de la Résistance, c'est-à-dire les politiques publiques en faveur de l'emploi.

Pierre Dharréville, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine

(...). Il faut bien en venir aux conséquences des largesses que vous avez accordées aux plus fortunés et au monde de la finance. Premièrement, la division par deux du nombre de contrats aidés, l'une des premières annonces tonitruantes et intempestives de ce quinquennat, laissera des traces. Si la formule des contrats aidés n'est pas une panacée, la brutalité de cet immense plan social sans accompagnement ne sera pas sans conséquences.

Brutalité, tout d'abord, pour les personnes concernées, en cours d'insertion, qui se retrouvent du jour au lendemain en difficulté. Elles ne sont pas seulement des chiffres, pas seulement des statistiques ; elles se sont senties humiliées par la manière dont leur travail, leur investissement ont été considérés. C'est pourquoi nous proposerons un amendement visant à porter à 330 000 le nombre des contrats aidés. Brutalité ensuite pour les structures qui les emploient dans le but de répondre à des besoins sociaux utiles. Plusieurs centaines de contrats de ce type sont utilisés par les centres sociaux du département des Bouches-du-Rhône. Moins de contrats aidés, c'est moins de services publics de proximité, moins de services à la personne, moins de ressources pour le monde associatif et pour le monde culturel. Or pour le moment aucune mesure sérieuse n'a été prévue pour accompagner les conséquences sociales de ces destructions d'emplois, y compris pour certaines administrations comme l'éducation nationale.

Monique Iborra, pour le groupe La République en marche

(...) Ce budget de transition s'inscrit dans un contexte de reprise de l'activité économique mais également d'engagement de réformes structurelles depuis longtemps souhaitées mais pour certaines incomplètement réalisées jusqu'à ce jour.

Le budget que vous nous présentez vise, lui, à recentrer les moyens sur l'insertion des publics et des territoires les plus fragiles, avec l'objectif de rendre l'emploi moins précaire grâce à la formation et à la

qualification. C'est ce que vous proposez pour les emplois aidés : 200 000 emplois en 2018, attribués par les préfets, au plus près des territoires et des publics concernés.

M. Fabien Di Filippo. En vérité, vous n'en voulez plus du tout, de ces emplois aidés !

M. Hubert Wulfranc. C'est un scandale !

3. Questions

Ericka Bareigts (Nouvelle Gauche). Au coeur de l'été, le 10 juillet dernier, le ministre des comptes publics annonçait, avec brutalité, leur réduction drastique. Les associations, les municipalités, les maisons de retraite, les établissements culturels, les parents d'élèves en situation de handicap, les centres sociaux et médico-sociaux découvrent avec stupéfaction qu'ils n'en bénéficieront plus dans les prochaines semaines. Face à une fronde inédite allant des communes de La Réunion jusqu'aux Restos du Coeur de Grenoble, le Gouvernement improvise alors, le 24 juillet, une rallonge budgétaire, mais, ne pouvant satisfaire tout le monde, il décide ensuite de recentrer les contrats aidés restants sur le secteur non marchand et sur quatre priorités : l'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'urgence sociale et sanitaire, elle-même décomposée en plusieurs priorités -, les outre-mer et les communes rurales. Par ce choix, vous soulevez plus de questions que vous n'en résolvez, vous divisez plus que vous n'unifiez ! Malheureusement, depuis ces annonces de septembre, nous n'avons aucune information.

Première question : quelle sera la répartition au sein de ces secteurs dits prioritaires ?

Deuxième question : pour la seule priorité que vont constituer les outre-mer, comment s'établira la répartition entre les territoires ?

Troisième question : pouvez-vous nous confirmer les propos de votre collègue Annick Girardin, selon lesquels il y aura dans les outre-mer le même nombre de contrats aidés en 2018 qu'en 2017 ?

Quatrième question : quels seront les taux de prise en charge par l'État et la durée maximale de ces contrats dits prioritaires ?

Cinquième question : les quartiers prioritaires de la ville sont-ils une priorité du Gouvernement pour les contrats aidés ? Le Premier ministre ne les a pas mentionnés, mais votre collègue Jacques Mézard, si.

Madame la ministre, nous sommes le 8 novembre 2017, et tous toujours dans le flou le plus complet, tant sur l'enveloppe de contrats aidés dédiée aux territoires particuliers que sur celle dédiée à l'ensemble des secteurs prioritaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NG.*)

M. Joël Aviragnet. Ça mérite une réponse précise !

Mme Marie-Noëlle Battistel. Oui !

Réponse de Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Madame la députée [Erika Bareigt], je vous remercie de votre question parce que cela nous permet de nous expliquer une fois pour toutes. Je suis extrêmement étonnée qu'un tel propos, que je comprends sur le terrain, vienne de la Nouvelle Gauche. Je rappelle à tous que l'Assemblée nationale précédente, à la demande du gouvernement d'alors, avait voté une extrêmement forte réduction des contrats aidés dans la loi de finances initiale pour 2017, ceux-ci passant de 460 000 à 280 000, avec consigne donnée aux préfets de dépenser 80 % des crédits budgétés dès le premier semestre, ce qu'ils ont fait, car ils sont disciplinés, en enjoignant eux-mêmes aux communes de prendre des contrats aidés. (*Mêmes mouvements.*) Certains contrats aidés sont efficaces, d'autres pas. Il y a une grande différence à cet égard d'un endroit à l'autre. Des associations et des communes ont fait un boulot formidable d'accompagnement dans l'insertion, dans l'esprit des nouveaux contrats aidés que nous voulons mettre en place, mais ailleurs de nombreuses personnes ont cru à tort qu'on allait les aider à s'insérer, alors qu'elles sont déjà précaires et sur des emplois non stables.

M. Pierre Cordier. Mais beaucoup sont pérennisés après !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. C'est pourquoi nous voulons mettre de l'ordre, faire une distinction entre les contrats aidés qui peuvent être vraiment un tremplin, ce qui suppose de l'accompagnement, de la formation et de l'expérience, et les autres, qui sont juste pour la commodité.

M. Olivier Faure. Quelle honte de dire ça !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. Quant au financement des associations, c'est un autre sujet. J'entends totalement qu'il soit légitime de traiter de leur équilibre budgétaire, et c'est pourquoi le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires leur apportera dès 2018 près de 600 millions d'euros et qu'elles recevront 1,4 milliard d'euros l'année suivante à travers la baisse des charges. (*Exclamations sur les bancs du groupe NG.*)

M. Olivier Faure. N'importe quoi ! Ce n'est pas vrai !

Mme Muriel Pénicaud, *ministre*. Par conséquent, s'il faut régler le problème du budget des associations, il ne faut pas pour autant encourager l'emploi précaire qui ne permet pas l'insertion. Le Gouvernement vise l'insertion efficace pour les demandeurs d'emploi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. Pierre Cordier. Allez un peu sur le terrain !

M. Olivier Faure. Vous vivez dans une bulle !

Hubert Wulfranc PCF. Madame la ministre, je suis tout d'abord contraint de revenir sur la réponse, à mes yeux déplorable, que vous avez donnée tout à l'heure à nos collègues sur le dossier des contrats aidés. Les Français qui aujourd'hui sont confrontés à votre décision, les associations, les services publics qui vivent, travaillent en compagnie des personnes en contrats aidés ne méritent en rien une telle réponse, qui s'en tient de manière politicienne à rappeler qui a fait quoi. Vous avez pris la décision, assumez-en la responsabilité. Sur ce dossier, que vous le vouliez ou non, les questions qui ont été posées depuis plusieurs semaines et qui ont été réitérées ce soir restent d'actualité.

Les fondements de votre décision sont-ils justes ? La méthode est-elle indolore ? Comment se concrétisera votre décision dans les jours, dans les semaines qui viennent ? Nous attendons toujours des réponses claires à ces trois questions, qui mériteraient un débat de fond.

M. Aurélien Taché LREM. Il est prouvé qu'un CV comportant une bonne adresse peut tripler les chances d'obtenir un entretien d'embauche. Contrairement à certains propos tenus tout à l'heure, le dispositif présenté ce soir tire les leçons du passé. Il est plus lisible, plus simple et surtout bien plus incitatif que les précédents. Au lieu de nous contenter d'emplois aidés qui n'ont jamais durablement sorti quiconque du chômage, voire assignent ceux qui les occupent dans leur quartier d'origine, aidons ceux qui vivent dans ces quartiers à accéder à des emplois durables !

M. Laurent Furst (NG). Je voudrais d'abord témoigner. J'ai eu la chance d'être directeur d'hôpital, maire et employeur. J'ai eu recours à tous les dispositifs d'emplois aidés. Je peux certifier qu'ils constituent une formidable porte d'entrée dans l'emploi, notamment pour les jeunes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et NG.*) Les propos que j'ai entendus tout à l'heure à leur sujet me semblent complètement hors-sol, ridicules et absurdes.

4. Principaux amendements

Alain Ramadier (LR), amendement n° 131 *Vise à se donner un an [moratoire]*

Il vise à endiguer la diminution des crédits alloués au programme « Accès et retour à l'emploi », dont résultera la disparition de 140 000 contrats aidés.

Certes, nous savons tous que ceux-ci ne constituent pas une solution viable à long terme. Ils ont néanmoins été mis en oeuvre et utilisés, notamment par nos communes qui ont confié de véritables missions de service public à des individus connaissant des difficultés d'insertion. Les remettre en cause, c'est prendre le risque de mettre fin à ces missions ainsi qu'à des projets de cohésion sociale sans les remplacer. Consciente de ce risque, Mme la ministre a confié une mission à un spécialiste reconnu du secteur de l'économie sociale et solidaire, M. Jean-Marc Borello, dont les propositions sont attendues pour la fin de l'année.

Donnons-nous une année pour les étudier, ce qui permettra à nos collectivités locales de préparer l'avenir. En d'autres termes, cet amendement propose d'adopter un moratoire sur la suppression prévue de nombreux contrats aidés, ce qui améliorerait les chances de succès de la mission Borello.

L'efficacité des contrats aidés ne saurait se mesurer uniquement au nombre de CDI signés à leur issue. Stabilisation d'une situation familiale, reconnaissance sociale, enrichissement d'un réseau social, sentiment d'utilité accompagné d'une reprise de la confiance en soi : tout cela ne se chiffre pas mais compte !

Mme Muriel Pénicaud, ministre.

S'agissant des contrats aidés, je rappelle que les priorités fixées pour la fin de l'année 2017 seront maintenues en 2018 : en matière de territoires, les zones rurales, les quartiers relevant de la politique de la ville et les outre-mers ; en matière de publics, les personnes les plus éloignées des qualifications, quel que soit leur âge, ainsi que les personnes en situation de handicap et celles relevant du secteur sanitaire et social, qui feront l'objet d'une attention particulière.

Il n'en résulte pas qu'aucun contrat aidé ne sera signé dans les autres secteurs. En effet, Jean-Marc Borello, qui rendra ses conclusions en fin d'année, a déjà bien avancé sur certains sujets. Nous distinguons donc bien certaines communes et associations qui réalisent un formidable travail d'accompagnement, d'insertion et de formation des jeunes bénéficiaires de contrats aidés.

Le taux de 26 % évoqué précédemment est une moyenne. S'agissant des emplois extrêmement précaires, il est proche de 40 %. On ne saurait se donner comme objectif de faire espérer un travail à des personnes en situation précaire qui n'obtiendront qu'un mois d'intérim à l'expiration de leur contrat. Par conséquent, notre dispositif, comme tous les dispositifs d'insertion, ne prend en compte que le taux d'insertion durable. En réalité, on ne rencontre que rarement un taux de 26 %. Il est ici de 0 %, là de 70 %.

Certaines associations réalisent un travail d'insertion et de formation remarquable. Celles-là, nous continuerons à les aider, car elles offrent une véritable chance à des gens très éloignés des qualifications et constituent pour eux un véritable tremplin vers l'emploi.

La suppression des contrats aidés porte surtout sur le secteur non-marchand afin d'éviter les effets d'aubaine, rendus plus probables par le retour de la croissance. Avec

200 000 contrats aidés, nous aurons les moyens de réaliser un travail de qualité, ce dont nous pourrions nous rendre compte dans quelque temps. En tout état de cause, les conclusions de Jean-Marc Borello seront immédiatement rendues publiques, ce qui permettra de débattre très sereinement et très concrètement.

M. Régis Juanico (NG). Madame la ministre, j'aimerais rétablir les chiffres à propos des contrats aidés au cours des dernières années, non pas à partir de la loi de finances initiale, qui est une loi d'intention, mais à partir de la vérité budgétaire lisible dans la loi de règlement. De 2012 à 2016, entre 400 000 et 460 000 contrats aidés ont été votés chaque année. La moitié l'a été dans le cadre des lois de finances initiales et l'autre dans le cadre des lois de finances rectificatives ou de décrets d'avance en cours d'année, à des fins d'ajustement. Voilà la vérité budgétaire ! Vous affirmez que les contrats aidés sont coûteux. Dans le département de la Loire où je suis élu, on en compte environ 5 000 dont 70 % attribués à des chômeurs de longue durée et 20 % à des bénéficiaires du RSA.

Un contrat aidé coûte à l'État entre 6 000 et 12 000 euros ; un chômeur de longue durée coûte à l'Assurance chômage entre 15 000 et 20 000 euros, selon ATD quart monde. Madame la ministre, vous voulez privilégier les chômeurs de longue durée, au détriment des contrats aidés, qui coûtent moins cher. Le coût d'un jeune en établissement pour l'insertion dans l'emploi, EPIDE, est de 26 700 euros par an, de 15 000 euros par an un jeune en apprentissage. La Garantie jeunes ou l'École de la deuxième chance, c'est 6 000 euros par an. Comparez ce qui est comparable ! Vous parlez d'un dispositif inefficace. Les emplois d'avenir que vous allez supprimer étaient très qualifiants : sur trois ou quatre ans, ils permettaient de passer des qualifications et des diplômes et 50 % des bénéficiaires retrouvaient un emploi durable après six mois. Le taux de retour à l'emploi des CIE dépasse 60 % et celui des CAE est de 41 %, 4 % sont en formation. Pour ce qui est de l'efficacité et du coût, ce n'est pas plus, pas moins, que d'autres dispositifs d'insertion ou de retour à l'emploi. Vous ne pourrez pas prouver le contraire. Les contrats aidés sont utiles économiquement et socialement, pour nos collectivités et pour le milieu associatif, et vous allez les baisser de 40 % ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe NG.)*

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. Gilles Lurton. LR. Madame la ministre, j'adhère à votre discours lorsque vous parlez des ordonnances en commission des affaires sociales. Mais là, je crois que vous vous trompez, et avec vous, le Gouvernement et la majorité. Vous vous trompez parce que vous avez oublié que derrière ces emplois aidés, il y a tout simplement des hommes et des femmes. Je le pense sincèrement ! Ces personnes de plus de 58 ans, qui n'ont d'autre choix que d'occuper un emploi aidé pour conclure leur carrière professionnelle, ne comprennent pas qu'on leur dise que c'est terminé, brutalement et sans raison. Pour elles, c'est une véritable catastrophe. Pour ces jeunes précaires, qui ne parviennent pas à trouver un emploi normal et ont besoin d'être accompagnés à travers des emplois aidés, c'est leur situation professionnelle qui est gâchée.

Mme Émilie Cariou. LREM. Pour aller dans le sens d'Aurore Bergé et tempérer les propos qui ont été tenus par mon collègue, le critère de ruralité dans l'affectation des emplois aidés a été clairement énoncé par le Président de la République à la fin du mois d'août.

M. Fabien Di Filippo. C'est une députée hors-sol !

Mme Émilie Cariou. Notre plan est de relancer la formation professionnelle, car c'est uniquement ainsi que l'on parviendra à lutter contre le chômage. Cela étant, dans certaines zones rurales, à densité faible et où les populations sont très précarisées, c'est le cas chez moi -, où les collectivités locales et le secteur associatif n'ont que très peu de ressources, on a décidé de conserver des contrats aidés qui servent des objectifs sociaux, mais aussi territoriaux. Ce sont donc deux zones qui ont été ciblées, la ruralité et le territoire d'outre-mer.

Ces objections n'ont pas lieu d'être : si nous baissons le nombre d'emplois aidés, nous consacrons des moyens conséquents à la formation professionnelle. La ruralité n'est pas du tout oubliée dans ce plan et demeure une priorité forte. Nous ne nions absolument pas les problèmes que l'on rencontre dans les zones très rurales, avec des publics très éloignés de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. Olivier Faure. Madame la ministre, si vous étiez et de droite et de gauche, vous écouteriez ce que vous disent les Républicains et les députés qui siègent de ce côté-ci de l'hémicycle. Malheureusement, vous n'êtes ni à droite ni à gauche, vous êtes nulle part.

M. Fabien Di Filippo. Dans la stratosphère !

M. Olivier Faure. La vie dans laquelle vous prétendez être n'est pas celle que vivent nos concitoyens. Ce débat n'est pas médiocre, il dit qui nous sommes, quelle société nous voulons avoir, avec qui nous voulons la construire, qui nous considérons comme perdants, qui nous considérons comme gagnants. Vous avez fait un choix. Vous dites : « la croissance revient, ces gens-là auront des emplois durables ». Mais c'est Laurent Furst qui a raison : même dans les départements où l'emploi est revenu, où le taux de chômage est faible, il existe des personnes pour qui les emplois aidés sont un pied à l'étrier, la seule solution pour retrouver un emploi. Quels sont les emplois que vous voulez créer demain, pour qui ?

Vous dites vouloir remplacer ces emplois aidés par de la formation. Mais quelle formation pour un senior de 58 ans, et pour quel emploi ? Quelle sera l'entreprise qui embauchera derrière ? Comment aura-t-il une fin de carrière digne ?

M. Florian Bachelier. On peut se former à tout âge !

M. Olivier Faure. On peut se former à tout âge, mais il est difficile de trouver une entreprise qui vous reprenne à 58 ans. Si vous viviez dans le monde réel, vous sauriez qu'il est très difficile de trouver un emploi après 50 ans ! (*Exclamations sur les bancs du groupe REM.*)

Madame la ministre, vous avez évoqué quatre secteurs prioritaires. Je crois avoir compris, dans le discours gouvernemental, que l'un d'entre eux était celui du handicap.

Or vous ne couvrez même pas les associations qui visent à aider les personnes en situation de handicap. L'association des paralysés de France, que nous avons reçue aujourd'hui, signale que des milliers d'emplois au service des personnes handicapées disparaîtront. Cela contredit votre discours. C'est tout le problème : à l'oral, vous n'êtes parfois pas mauvais, mais à l'écrit, vous êtes toujours passable !

Mme Muriel Pénicaud , ministre. Nous parlons de concitoyens qui se trouvent dans une situation précaire. S'envoyer à la figure que certains sauraient la réalité et que d'autres n'y connaîtraient rien est juste indigne du débat national ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et LC.*)

M. Laurent Furst. Indigne, mais tellement vrai !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Pour ma part, cela fait quarante ans que je travaille avec des associations, j'ai dirigé une des premières missions locales en France, je connais très bien le réseau associatif, je rencontre des associations toutes les semaines et je suis consciente de leur situation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*) Compte tenu de la rallonge que nous avons faite en 2017, les contrats non marchands sont au nombre de 239 000. L'année prochaine, ils seront encore 200 000. Nous n'opérons pas une réduction drastique, nous nous focalisons sur ceux qui investissent réellement dans l'accompagnement, ce qui mettra les personnes qui en bénéficient en situation de réussir.

(L'amendement no 131 n'est pas adopté.)

M. Jean-Hugues Ratenon (FI). Amendement 627 (vise à rétablir 150 000 contrats aidés)

M. le président. Sur l'amendement N°627, je suis saisi par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public. Nous allons poursuivre le débat sur ce sujet, qui est très important. Je vous demanderai, cher collègue, d'écouter l'ex-emploi aidé qui s'adresse à vous ce soir.

Proposition de l'amendement 627 : transférer 1,2 Mds€ du programme « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » au programme « Accès et retour à l'emploi »

M. Jean-Hugues Ratenon (FI). Après avoir coupé les financements pour réduire le nombre de contrats aidés en 2017, le projet de loi de finances pour 2018 n'en prévoit plus que 200 000. Sur les 200 000 contrats restants, le taux de prise en charge va diminuer de 72,5 % à 50 % et les emplois d'avenir, mis en place par le précédent Gouvernement pour mettre l'accent sur la formation, sont totalement supprimés.

Cette politique est dangereuse : des associations, des EHPAD, des collectivités locales, des écoles, des entreprises d'insertion et des entreprises traditionnelles se retrouvent en grande difficulté à cause de la perte de ces emplois. Au-delà de ces structures fragilisées, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui se retrouvent sans emploi : le Gouvernement se rend ainsi coupable du plus grand plan social de l'histoire de France. Sa vision idéologique le conduit même à fragiliser la timide reprise de l'emploi observée ces derniers mois. C'est un coup bas à l'économie de proximité !

Cet amendement vise donc à augmenter de 150 000 le nombre de contrats aidés pour un coût de 1,2 milliard d'euros. Il prélève pour cela les moyens correspondants sur les crédits destinés à financer les exonérations de cotisations sociales pour les apprentis, sachant que la loi oblige de toute façon l'État à verser les montants correspondant aux organismes de Sécurité sociale.

L'objectif est bien de sauver les emplois, les services rendus à la population, et des dizaines de milliers d'associations, qui risquent de mettre la clé sous la porte. Évitez l'effondrement de l'économie sociale et solidaire (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale. La diminution du taux de prise en charge, de 72,5 % à 50 % doit être perçue dans le cadre d'une politique économique plus large, qui comprend la transformation du CICE en baisse des cotisations sociales, qui bénéficiera à l'ensemble des associations qui en étaient jusque là exclues, ainsi que l'application en 2017 du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, qui bénéficie au secteur non lucratif.

Cette baisse du taux de prise en charge permettra aussi de réduire l'effet de substitution que l'on observe parfois, y compris dans les administrations, où l'on préfère attendre un contrat aidé plutôt que de recruter sur un poste. Avis défavorable.

M. Aurélien Pradié LR Madame la ministre, il me semble que vous avez tendance à déporter la temporalité du débat. Il y a quelque chose de curieux dans vos décisions politiques : vous cassez d'abord la machine, avant de réfléchir à la façon dont vous la remplacerez. Ce dont nous vous parlons depuis tout à l'heure, ce n'est pas le fond, la finalité ou l'avenir des contrats aidés, c'est la casse que vous opérez avant même d'avoir trouvé des solutions de substitution. Cette temporalité, que vous n'arrivez pas à percevoir, est invraisemblable !

Par ailleurs, les critères que vous avez posés sont inapplicables. Interrogez vos préfets, madame la ministre, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines dans nos départements et dans nos régions. Ils nous ont dit qu'ils étaient incapables d'appliquer l'intégralité des critères. Il ne sert à rien d'afficher des critères si le stock ne permet pas de répondre à tout le monde ! Il n'y a pas de solution.

Enfin, madame la ministre, vous ne détenez pas le droit et la légitimité de distribuer les bons points de dignité. Si vous voulez parler de dignité, pensez à celle que vous faites perdre aux personnes en contrat aidé, pour les mois et les années qui viennent, en cassant le système. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et NG.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 627. (*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 153 |
| Nombre de suffrages exprimés | 144 |
| Majorité absolue | 73 |
| Pour l'adoption | 25 |
| Contre | 119 |

(L'amendement n° 627 n'est pas adopté.)

5. Extraits de la suite des débats

(sans restituer la totalité : 70 pages au total, avec notamment un important débat sur les emplois francs, qui seront annoncés le 14 novembre par Emmanuel Macron)

M. Ugo Bernalicis (FI) Quelqu'un a soulevé le risque d'un effet d'aubaine, au sujet de ces emplois aidés, dans le secteur marchand ou ailleurs, peu importe. Il y a bien un effet d'aubaine dans le secteur marchand : les CICE, qui coûtent 20 milliards d'euros, mais qui n'ont permis de créer ou de sauvegarder que 200 000 emplois, au mieux. Et vous refusez un amendement qui pourrait procurer un emploi à 150 000 personnes pour 1,2 milliard ! Effet d'aubaine ou pas, peu importe !

Vous vous lancez dans de vagues explications, invoquant des milliards superfétatoires, l'emploi durable etc. En vérité, vous vous moquez du monde ! Je partage l'argumentaire de M. Pradié au sujet de la temporalité. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe LR.*) Imaginez que vous teniez deux verres, l'un contenant des emplois aidés, l'autre des emplois durables, et que vous vouliez transvaser le contenu de l'un dans l'autre. Dans votre précipitation, vous renversez les deux et vous jetez tout à terre.

M. Aurélien Pradié. C'est le ruissellement !

M. Ugo Bernalicis (FI). Vous avez déjà commencé cet été. Dans quel désarroi avez-vous jeté les préfets et les responsables des antennes Pôle emploi ! J'ai rencontré le responsable départemental de Pôle emploi dans le nord. Il avait appris la nouvelle dans la presse, comme nous, et s'était retrouvé à devoir annoncer, du jour au lendemain, qu'il ne pourrait plus renouveler des emplois aidés, sans plus ample explication. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. Fabien Di Filippo (LR). C'est de l'improvisation !

M. Ugo Bernalicis (FI). Cela s'appelle du cynisme et c'est inacceptable. Malheureusement, vous persévérez dans cette politique, sans parler du rapport de France Stratégie, qui a révélé l'absence de corrélation directe entre emploi et développement des compétences. Si vous voulez créer de l'emploi, consacrez-y des milliards via votre plan d'investissement.

M. David Lorion. Vous faites porter une lourde responsabilité aux collectivités qui devront réduire de beaucoup plus que la moitié le nombre d'emplois aidés. En effet, les collectivités ne suivront pas financièrement et les maires devront faire face à la révolte des emplois aidés face à des postes qui existent encore mais ne pourront être pourvus. Madame la ministre, vous allumez la poudrière dans les DOM. D'ici quelques mois, vous devrez revenir au taux de 76 % de prise en charge par la force de la rue, si ce n'est par celle du Parlement.

M. Jean-Hugues Ratenon (FI) Madame la ministre, je soutiens les propos de mes collègues de droite : vous enlevez l'échelle avant de construire l'escalier. Vous avez déclaré vous soucier tout particulièrement de

l'outre-mer et des personnes handicapées. Or, j'ai rencontré la semaine dernière encore à La Réunion, deux mères de famille. Des centaines d'enfants handicapés ne peuvent plus se rendre à l'école, faute d'emplois aidés. Je peux vous présenter ces personnes quand vous voulez, madame la ministre ! Leur détresse est inimaginable. Pardonnez mon émotion, mais la réalité est terrible sur l'île de La Réunion, comme elle doit l'être, très certainement aussi, dans l'Hexagone. Vous avez encore déclaré que la santé était votre priorité. Or, combien d'associations, à La Réunion, dans ce secteur, comme les EHPAD, sont en grande difficulté et ne peuvent survivre ?

M. Boris Vallaud (NG). Il est évident que nos choix et nos engagements politiques ne sont pas les vôtres parce que notre conception des emplois aidés est radicalement différente. Derrière ces chiffres désincarnés se cachent des personnes. Mélina, qui était employée dans une maison de retraite des Landes, avait un vrai travail, assorti d'horaires, de contraintes, d'obligations, de responsabilités, un travail dont l'utilité sociale ne faisait aucun doute auprès des personnes âgées. Emma, à Brest, qui partageait son temps de travail entre l'aide aux devoirs dans un collège et un poste d'agent territorial spécialisé dans une école maternelle, avait elle aussi un vrai travail.

Oui, ces emplois permettent de construire des parcours professionnels. Non, les élus locaux ne sont pas clientélistes. Ils oeuvrent au quotidien pour développer des services publics utiles à tous. Non, il n'y a ni effet d'aubaine ni opportunisme cynique mais bien des emplois supplémentaires, notamment dans le secteur non marchand.

Les emplois aidés représentent de vrais emplois, pour de vrais gens, très souvent dans les secteurs où le marché ne répond pas aux besoins de la population, dans des territoires en grande difficulté pour la plupart.

Alors que vous héritez d'une situation économique en amélioration, d'un chômage qui baisse depuis plus d'un an, vous choisissez d'organiser sans concertation, sans accompagnement, dans une logique strictement comptable et idéologique, le plus grand plan social de France.

C'est pour ces centaines de femmes et d'hommes en emplois aidés, pour leurs familles, pour leur dignité et leur avenir professionnel, mais aussi pour l'ensemble des services qu'ils rendent au quotidien à d'autres centaines de milliers de nos concitoyens, au nom d'une tout autre conception de la solidarité et de la justice, que nous vous proposons cet amendement pour maintenir un niveau élevé d'emplois aidés pour 2018.

Mme Ericka Bareigts (NG) Ce débat concerne tous nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire, jusque dans les outre-mers.

Les chiffres de la DARES, même s'ils témoignent de l'utilité de ces contrats aidés, ne vous feront pas changer d'avis, madame la ministre, non plus que les témoignages de terrain, qui remontent de ce côté-ci de l'hémicycle, comme de l'autre. Les hommes et les femmes que nous recevons, qui ont des emplois aidés, dans les établissements, dans le secteur marchand, dans le secteur non marchand, sont des hommes et des femmes qui se lèvent le matin et qui veulent travailler, qui veulent s'en sortir. Les contrats aidés, pour les plus éloignés d'entre eux du monde professionnel, sont une chance de se lever, de retrouver l'estime de soi. Les contrats aidés reconstruisent des hommes et des femmes qui, pendant des années, ont oublié ce qu'était que se lever. Grâce aux associations, qui accomplissent un travail extraordinaire, grâce aussi à certaines collectivités et certaines sociétés, ces hommes et ces femmes retrouvent le chemin de la dignité, se lèvent, se reconstruisent et renvoient une image à leurs enfants de père et de mère. (*Exclamations sur les bancs du groupe REM.*) Ne secouez pas la tête, chers collègues, car c'est cela, la réalité. Ce sont ces hommes et ces femmes que nous rencontrons.

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, rapporteure spéciale (LREM). Moi aussi, j'ai rencontré des mères dans des communes rurales défavorisées. Heureusement, ces zones ne sont pas oubliées et pourront encore profiter de ces 200 000 contrats aidés. La ruralité reste notre priorité. Les associations seront aussi concernées. Mme la ministre l'a rappelé : sur les 236 000 contrats prévus dans le secteur non marchand, il en restera 200 000. Nous sommes loin de la chute abyssale que vous décrivez ! Par ailleurs, heureusement que l'on ne compte pas sur les seuls contrats aidés pour permettre aux gens, madame, de se lever le matin, de retrouver leur dignité et d'aller travailler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*) Ce projet contient bien d'autres mesures qui concourent à cet objectif.

Mme Sereine Mauborgne (LREM). Monsieur Vallaud, vous nous parlez de Mélina, mais je pense de mon côté à toutes les entreprises du secteur de l'aide à domicile qui ne recrutent pas. Mme Mélina pourrait très bien aller aider Denise ou Renée, dans le secteur marchand, où elle gagnera sa vie et retrouvera sa dignité.

M. Ugo Bernalicis (FI). Les associations ou les entreprises sont confrontées à deux problématiques pour transformer en contrats durables les contrats aidés. Il s'agit en premier lieu, surtout pour les associations, du budget d'austérité. Dans quelle détresse avons-nous plongé les associations en baissant les dotations aux

collectivités territoriales ? Et on persiste dans cette voie ! C'est cela, le premier problème des associations et l'obstacle principal à la création d'emplois. Puisque vous voulez créer de l'emploi durable, abaissez l'âge de départ à la retraite, diminuez le temps de travail. Mais vous allez faire tout le contraire : vous allez allonger la durée de cotisations, augmenter le temps de travail, et accroître la précarité. En aggravant la précarité du travail, à l'instar du Royaume-Uni ou de l'Allemagne, vous allez créer de l'emploi en trompe-l'oeil et constituer une armée de travailleurs pauvres qui sera le symbole de l'indignité de ce pays.

M. Dominique Potier (NG) Je voulais vous faire part d'une expérience un peu surréaliste, madame la ministre. J'étais, hier, avec le président du conseil départemental, la directrice de Pôle emploi et les représentants de l'État dans une entreprise à but d'emploi, qui s'inscrit dans le cadre des dix expérimentations de « territoires zéro chômeur de longue durée » menées à l'initiative d'ATD Quart Monde. Nous donnions la parole aux bénéficiaires, des personnes en réinsertion, des trente-huit premiers contrats à durée indéterminée signés.

Cette initiative d'ATD Quart Monde a donné lieu à une proposition de loi qui a été votée à l'unanimité par cette assemblée, Laurent Grandguillaume, député de Côte-d'Or en était le rapporteur, j'étais rapporteur pour avis. Je me rappelle les arguments que nous avons exposés à cette tribune. Nous étions en décembre 2015, dans l'émotion qui a suivi les attentats. Nous avons évoqué avec gravité la fracture territoriale et la fracture sociale. J'étais hier en compagnie de ces trente-huit personnes qui avaient retrouvé un emploi et leurs témoignages étaient toujours les mêmes. Ils disaient : « nous étions inutiles, nous avons quelque chose à raconter à nos enfants, nous aurons à la fin de notre vie une expérience à transmettre ». Ils parlaient de reconnaissance et de dignité. Aucune des personnes présentes hier n'a pensé que les emplois créés étaient concurrents de quelque autre emploi de l'insertion par l'activité économique ou du secteur marchand. Ces gens étaient des laissés pour compte, ils sont redevenus des personnes en devenant des travailleurs.

L'expérimentation nationale va être amplifiée sous votre autorité, avec votre soutien certainement, dans les années qui viennent. Elle concerne quelques dizaines de milliers d'emplois. Elle vise à redonner une dignité à des travailleurs. Nous avons l'opportunité, pour des montants de crédits budgétaires réalistes, en économisant le report de charge inévitable sur le RSA et sur l'assurance chômage, de garantir cette dignité. Mais nous sommes en train de la massacrer. C'est absolument surréaliste !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Mes chers collègues, au début de cette discussion sur les emplois aidés, le président Olivier Faure qui est parti depuis nous invitait à écouter la droite et la gauche. Alors, pendant une heure, j'ai écouté la droite et la gauche, la droite de M. Fillon et la gauche de M. Hamon.

M. Aurélien Pradié. Et le centre de personne !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Et l'extrême gauche de M. Mélenchon, et, en effet, j'ai observé de très curieuses convergences.

M. Pierre Cordier. Quel mépris pour la démocratie !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Curieuse alliance du statu quo, surtout ne touchez à rien et surtout pas à ce qui n'a jamais marché ! (Applaudissements sur les bancs du groupe REM).

M. Aurélien Pradié. Dépassez le périphérique et vous découvrirez la vraie vie !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Curieuse alliance en faveur du « dépenser plus » quand nous voulons dépenser différemment et investir plus dans les compétences et les qualifications. Curieuse alliance de la compassion de façade instrumentalisant les emplois aidés alors que nous voulons amener leurs bénéficiaires vers l'emploi durable et pérenne.

M. Aurélien Pradié. C'est insupportable !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Curieuse alliance enfin de l'inefficacité puisque vous portez tous, majorités de droite et de gauche depuis vingt ans, des politiques d'emploi qui ont été constamment inefficaces, qui ont porté le chômage à des niveaux sans cesse plus élevés sans jamais réussir à le faire reculer.

M. Pierre Cordier. Dans votre arrondissement, vous n'avez pas ce genre de problèmes !

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. Oui, en effet, une grande divergence nous oppose : nous voulons changer les politiques de l'emploi, tenter des mesures nouvelles, axées sur l'efficacité.

M. Pierre Cordier. On fera le bilan dans un an !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, merci de conclure.

M. Gilles Le Gendre, rapporteur spécial. En effet, nous ne sentons pas solidaires de la convergence que nous avons observée pendant une heure dans cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. Pierre Cordier. Venez dans des départements en difficulté, avec 20 % de chômage !

Mme Caroline Fiat (FI) J'aimerais que chacun ici respecte l'autre. L'extrême gauche existe en France, mais elle n'a pas d'élus à l'Assemblée nationale. Il serait utile de connaître les mouvements et partis. Quant à la députée qui évoquait l'aide à domicile, je tiens à lui préciser que les auxiliaires de vie sociale -AVS, possèdent un diplôme, elles ont une formation. On ne s'improvise pas AVS ! On n'improvise pas pour aller chez Denis et Serge pour faire une toilette. Il faut former des gens, les aider à se lever de nouveau le matin. Cela s'appelle des contrats aidés, madame ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.*)

M. Alain Bruneel (PCF) Monsieur le rapporteur spécial, comme vous, j'écoute depuis une heure sur mon banc patiemment ce que je ne peux pas qualifier de débat. Un débat suppose un échange d'idées. Ici, ainsi que le disait Mme la ministre, il n'y a pas ceux qui connaissent le terrain et ceux qui ne le connaissent pas (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM*). Je n'ai pas fini, vous allez être déçus ! Je vous le concède, vous connaissez la situation économique du pays, la vie associative, les difficultés sociales et celles de la jeunesse, mais vous avez fait un choix politique que vous assumez : vous marchez sur la ligne politique que vous avez décidée, celle de gommer les dispositifs existants sans tenir compte du vécu des citoyens, sans les remplacer ni établir des passerelles pour ne laisser personne au bord du chemin comme vous l'avez dit. Votre politique consiste à privilégier les riches et à soulager le patronat en allégeant les cotisations sociales. En fait, vous avez fait le choix des contrats d'aider les plus riches.

M. Laurent Furst. Madame la ministre, tout à l'heure, vous nous avez fait une formidable leçon de morale. Monsieur le rapporteur, j'ai été extrêmement choqué et désagréablement surpris par votre propos, irrespectueux.

M. Aurélien Pradié. Arrogant !

M. Laurent Furst. à l'égard de celles et ceux qui ne pensent pas comme vous. Si vous êtes pleinement légitime dans votre fonction, vous ne représentez pas toute la France. La France est riche de sa diversité et, dans cet hémicycle, elle est riche de l'expression des uns et des autres. Apprenez à la respecter et vous serez vous-même respectable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*) Je me suis permis de dire que vous êtes légitimes, vous l'êtes pour décider de réduire le nombre d'emplois aidés dans ce pays, vous avez la majorité et le temps. Mais il est une chose que vous ne pouvez pas nier : cette décision a des conséquences sur la société, sur la vie de nos concitoyens. Or, que sont les emplois aidés si ce n'est mettre le pied à l'étrier de quelques-uns, permettre à d'autres de sortir la tête de l'eau. C'est cela que vous allez réduire, c'est cela que vous allez anéantir. Je veux vous rappeler une chose simple : derrière les politiques publiques, il y a des vies (*Exclamations sur les bancs du groupe REM*). J'aimerais que nous prenions en compte la vie de nos concitoyens.

M. Laurent Furst (LR). .ceux qui sont les plus fragiles, ceux qui ont du mal à s'exprimer et ceux que l'on n'entend pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Régis Juanico (NG)

Mme la rapporteure spéciale faisait valoir que les associations, qui seront privées de contrats aidés, vont pouvoir bénéficier d'autres mesures, telles que l'abaissement des cotisations patronales. Cette réponse témoigne d'une méconnaissance de ce qu'est la vie associative aujourd'hui.

La France compte un peu plus d'un million d'associations. 85 % d'entre elles ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. 180 000 sont employeuses. Pour ces dernières, plusieurs mesures ont déjà été prises : en 2014, l'abattement de 20 000 euros sur la taxe sur les salaires pour les associations ayant entre deux et vingt salariés ; l'an dernier, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, l'équivalent du CICE pour le secteur non lucratif. Les associations que nous évoquons sont de petites associations qui vivent à la fois grâce à de nombreux bénévoles et à quelques contrats aidés. Sans ces contrats aidés, l'équilibre, notamment sur le plan financier, n'est pas assuré. Ce sont elles qui vont être durablement et massivement impactées par la suppression de 45 % des contrats aidés. Il faut regarder la réalité : ces associations n'ont pas les moyens de financer des emplois traditionnels.